



TITRE: DÉFENDRE SA/SES LANGUES : QUELS MOTS POUR LE DIRE ? LE CAS DE L'AMAZIGH AU MAROC

AUTEUR: ABDELOUAHAD MABROUR, UNIVERSITÉ CHOUAÏB DOUKKALI, EL JADIDA

REVUE: *CIRCULA*, NUMÉROS 13-14 : *LANGUES ET IDÉOLOGIES AU MAGHREB*

DIRECTEUR: FOUED LAROSSI, UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHEBROOKE

ANNÉE: 2021

PAGES: 135 - 153

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/19254](http://hdl.handle.net/11143/19254)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/19254](https://doi.org/10.17118/11143/19254)

Défendre sa/ses langues : quels mots pour le dire ? Le cas de l'amazigh au Maroc

Abdelouahad Mabrou, Université Chouaïb Doukkali, El Jadida
abdelmabrou@yahoofr

1. Introduction

Le traitement des langues au Maroc est fortement associé aux aspects politiques, idéologiques, éducatifs, identitaires que l'on peut observer dans un pays marqué par une dynamique sociale assez soutenue. La valorisation d'une langue ou sa minoration va de pair avec l'attitude qui prévaut à l'égard des langues de la communication quotidienne et de la culture populaire dans ses versants arabophone et amazighophone. Le fossé n'a pas cessé de se creuser depuis très longtemps, entre une culture savante, élitiste, dominante et une culture dite « de masse », reléguée au second plan, dépréciée. La distribution des biens culturels et linguistiques participe d'un rapport de force régi par des considérations que les différents antagonistes rattachent à différentes sphères : identitaire, culturelle, économique, religieuse, etc.

Depuis quelques années déjà, mues par la dynamique que connaît la société, des voix s'élèvent pour mettre l'accent sur la nécessité d'approcher cette question comme étant un problème de société, une affaire de tous les citoyens, quelles que soient leurs langues maternelles, leurs convictions intellectuelles, politiques et culturelles. On l'aura compris, l'articulation entre la langue et les problèmes ayant trait aux choix et interventions des pouvoirs publics, aux identités collectives (instrument de médiation de l'échange social, mais aussi un moyen d'exclusion) et individuelles et aux règles du jeu qu'autorise une politique éducative et culturelle donnée, n'est plus à démontrer.

Ces acteurs (politiques, culturels, académiques, éducatifs, associatifs, etc.) sont appelés, d'une manière ou d'une autre, à gérer les équilibres linguistiques en fonction d'un certain nombre de paramètres linguistiques et extralinguistiques (nature, statut et fonctions des langues et variétés de langues en présence, nature du contact, relations internes et externes, dimensions identitaires, accès à l'information, etc.) Ils sont confrontés également aux différentes dispositions prises (textes de lois, orientations, recommandations, circulaires, etc.) ou vécues (imposées par l'usage) au quotidien dans les secteurs de l'administration, de l'économie, de l'enseignement, de l'espace public, des médias...

Dans cette contribution, j'examinerai un type de discours qui s'est intéressé à cette question des langues et du débat qu'elle a suscité, à travers les articles de presse publiés dans divers supports médiatiques nationaux, pendant plusieurs semaines, au début des années 2000.

2. La question des langues dans la presse écrite

Il est légitime de s'interroger sur les raisons qui m'ont amené à traiter cette question (les langues au Maroc, plus précisément, l'amazigh) en lien avec un type de discours (presse écrite) et à des dates bien précises (2001-2004), autrement dit les conditions qui ont permis ce discours et le contexte dans lequel il s'est produit. Je suis conscient de la difficulté, voire de l'impossibilité, parfois, de traiter ces questions sans les situer dans un cadre plus global, sans se référer, d'une manière directe ou signifiée, aux autres langues ou variétés de langues, qu'elles soient nationales ou « étrangères », maternelles ou scolaires, dites à tradition écrite ou orale...

Nul besoin de revenir sur le paysage sociolinguistique marocain. Plusieurs travaux (Benzakour, 2007, Boukous, 1995, 2008, 2012, Mabrou et Mgharfaoui, 2010, Mabrou, 2020) mettent en avant le contexte général des différentes langues et variétés de langues, la complexité des relations qu'elles entretiennent et les fonctions qu'elles remplissent au sein d'une société en pleine mutation.

Je sais que l'instance médiatique, au sens général du terme, et particulièrement les médias dits d'« information », assure, entre autres fonctions qu'elle peut remplir, l'information du citoyen (lecteur potentiel) de ce qui survient dans « l'espace public » et de ce qui pourrait constituer un objet d'échange et/ou de polémique (Charaudeau, 2010). Elle est régie aussi par une double logique : « une logique économique » (vendre un produit donné sur un marché donné) et « une logique symbolique » : contribuer à façonner l'opinion publique (Champagne, 1990, Charaudeau, 2005, 2010). Le traitement d'un fait social, « quel qu'il soit », met toujours en place plusieurs « analyses possibles » et laisse la place à des voix qui dépendent, d'une manière ou d'une autre, du point de vue que l'on adopte et du cadre politico-idéologique dans lequel on peut s'inscrire. L'entreprise devient plus problématique lorsque le sujet traité touche plusieurs sphères de la vie sociale. « La mise en scène » des articles publiés laisse apparaître des points de vue, des idées, des arguments, des convictions, des croyances, qu'il serait intéressant d'examiner à la lumière du contexte local.

La présence (quasi quotidienne) de la presse écrite fait d'elle une composante essentielle de la société qui véhicule des discours différents et mobilise d'importants enjeux sociétaux¹. Sa contribution au débat public sur la question de l'amazigh et sur les étapes de sa réhabilitation et de sa promotion va essentiellement dans ce sens. L'espace de parole accordé a permis une confrontation de points de vue—d'un certain nombre d'acteurs politiques, associatifs, universitaires.

1. Il est à signaler que l'avènement de la presse électronique a sensiblement changé les habitudes du lectorat marocain. Selon certaines sources, moins de 1 % de la population « lisent » encore la presse écrite : <https://www.cfcim.org/wp-content/uploads/2018/03/1001-mars-2018-Presses-et-medias.pdf>

3. Démarche méthodologique

Cet objet devrait être interrogé à partir de ses conduites de production - ce que Molino et Gardes-Tamine (1988, 1993) appellent axe de production, ou « axe poïétique », de ses conduites de réception (« axe esthétique »)² et à partir de l'axe de l'immanence (« niveau neutre », analyse des traces matérielles). Sans ignorer l'importance et la pertinence des deux premiers niveaux d'analyse, je mettrai davantage l'accent sur le niveau « neutre », la sphère informationnelle relative au contenu des articles, plus particulièrement sur leurs composantes lexicales. J'interrogerai ainsi un corpus constitué de plusieurs dizaines d'articles parus dans différents supports de langue arabe³ (essentiellement) ou française : quotidiens, hebdomadaires et mensuels, que j'ai soumis à une grille d'analyse à partir de laquelle je tenterai d'apporter des éléments de réponse aux questionnements relatifs à la sphère de production (destinateurs), à la nature des discours publiés, à la manière dont cette presse contribue au débat public sur une des questions les plus sensibles ces dernières années et aux enjeux qu'une telle diffusion peut mobiliser.

À partir de ce « pense-bête », j'ai remarqué la récurrence de certains éléments et la formation de microfonctionnements qui tissent des relations d'équivalence ou d'opposition au sein du corpus. Trois grandes catégories de discours se sont dégagées, correspondant à trois « postures énonciatives » : discours « informatif », discours d'« experts » (qui se veut) « objectif », « scientifique » ; discours à teinte « politico-idéologique ».

Là aussi, je suis conscient de la nature didactique de ces catégories : les cloisons ne sont pas aussi étanches qu'on pourrait le penser. Leur porosité, leur perméabilité s'expliquent par la couleur « passionnelle » et « passionnée » de cette question.

2. Ce que Charaudeau (2005, 2010) appelle « instance de production » et « instance de réception.

3. J'ai traduit toutes les citations de l'arabe en français.

4. La langue amazighe : une composante identitaire à réhabiliter

Avant de présenter le corpus qui m'a servi de matière linguistique et discursive, il n'est pas sans intérêt de revenir très brièvement sur des éléments du contexte qui sont à l'origine de ce débat.

En l'absence d'une revendication linguistique et culturelle faisant partie d'un projet de société et portée par un ou plusieurs partis politiques, d'une manière claire, assumée et soutenue⁴, les mouvements associatifs ont pris la relève. Ils ont joué un rôle déterminant en revendiquant des réformes relatives au statut de la langue et de la culture amazighes et en exigeant la réhabilitation de l'élément amazigh comme composante fondamentale de l'identité nationale.

Si l'histoire de cette tradition associative amazighe remonte à la fin des années soixante⁵, elle n'est devenue plus au moins active qu'à partir des années 90⁶ et encore plus visible depuis les années 2000⁷. Le contexte politique local était particulièrement favorable : accession au trône d'un nouveau Roi⁸, programme politique du gouvernement de l'alternance⁹, publication de la *Charte d'Éducation et de*

4. Cette question a été très timidement soulevée par certains partis politiques. Nous pensons plus particulièrement au Mouvement Populaire des années 1970 et début des années 80, puis, un peu plus tard, par le Mouvement National Populaire. Il faut souligner aussi que cette question a été évoquée dans les rapports idéologiques de certains partis politiques de gauche : Partis du Progrès et du Socialisme (PPS), Organisation de l'Action Démocratique Populaire (OADP), Union Socialiste des Forces Populaires (USFP).

5. L'Association Marocaine de Recherche et d'Echange Culturel (AMREC) est considérée comme le premier mouvement associatif au Maroc. Créée à Rabat le 10 novembre 1967, elle a œuvré à sensibiliser les Amazighophones à leur langue et à leur culture (Ouazzi, 2000). Ce mouvement a diffusé, en 1974-1975, un des premiers bulletins (appelé *Araten*) où étaient publiés des textes de la tradition orale transcrits en caractères arabes et même, pour certains, en caractères tifnaghs (alphabet amazigh).

6. Le 5 août 1991 est souvent cité comme date clé dans l'histoire du mouvement où six associations représentant différentes régions du Maroc (Rabat qui en compte deux, Agadir, Casablanca, Nador et Goulmima) signent ce qui est désigné, depuis par l'appellation Charte d'Agadir : un manifeste regroupant les principales revendications du mouvement amazigh. À la veille du référendum de 1996, seize associations réparties sur plusieurs villes et régions du Maroc, soumettent au Roi une lettre demandant l'intervention royale pour que l'officialisation et la réhabilitation de cette langue soient parmi les points proposés au référendum (Arahmouch, 2002).

7. Quelques mois après l'avènement de Mohammed VI au pouvoir, 229 intellectuels marocains signent et publient, le 1er mars 2000, le *Manifeste berbère* où il est question également de la réhabilitation de la langue et de la culture amazighes comme composantes essentielles de l'identité marocaine, la reconnaissance de la langue amazighe, son enseignement. <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/berbere-manifeste-2000.html> (page consultée le 21 avril 2021).

8. Cherchant à consolider la légitimité héritée du règne de son père, mais aussi et surtout à combler des zones d'ombre laissées notamment dans le champ culturel et linguistique (la question amazighe), social (question de la femme), des droits de l'homme (dossiers des disparus, des anciens détenus).

9. Ce gouvernement a connu la participation d'un certain nombre de partis politiques de gauche. Dans son discours devant le Parlement, le Premier ministre Youssoufi a mis l'accent sur la composante amazighe de l'identité nationale.

Formation en 1999 où il est fait mention, d'une manière officielle, de l'introduction de l'amazigh dans le système éducatif national¹⁰, le discours d'Ajdir, en 2001¹¹ et l'adoption de la trace tfinagh, en 2003¹².

Le statut de l'amazigh au Maroc va sensiblement changer et le processus de sa réhabilitation est très suivi (et commenté) par différents acteurs de la société marocaine. Les réactions se sont multipliées après ces deux événements, plus particulièrement sur la scène médiatique. Hommes politiques, universitaires, intellectuels et représentants du tissu associatif ont été sollicités pour livrer leurs points de vue sur les aspects qui touchent d'une manière ou d'une autre à la revalorisation de cette langue. J'ai identifié plusieurs types de discours exposant leurs points de vue ou ceux des institutions qu'ils dirigent ou auxquelles ils sont affiliés. Si je laisse de côté le premier, quantitativement très limité, du fait qu'il se contente d'informer sur l'événement en exposant la question, en manifestant ses aspects problématiques (discours interne des « journalistes »¹³), ou même en reformulant les propos des parties mises en scène, les autres, plus particulièrement les derniers, laissent apparaître des prises de position assez explicites, parfois, un engagement militant pour l'une ou l'autre des idées exprimées. À l'examen des propos recueillis, plusieurs thèmes se dégagent. Ils rendent compte des principales questions posées aux intervenants ou soulevées par eux.

5. L'identité, une question « passionnelle » et « passionnée »

Le point ayant trait à l'identité est fréquemment évoqué dans les textes des différents acteurs. Tous semblent soutenir, ne serait-ce qu'à travers ce qui est explicitement énoncé, l'idée que cette question intéresse (ou devrait intéresser) tous les Marocains. L'accent est mis notamment sur sa valeur ancestrale « un trésor qu'il faudrait sauvegarder et exploiter à l'échelle internationale » (Ahmed Herzenni, 14, 2004)¹⁴, sur « la légitimité de la revendication culturelle amazighe » (Mohammed El-Ghahs, 29,

10. « Levier 9 : perfectionner l'enseignement et l'utilisation de la langue arabe, maîtriser les langues étrangères et s'ouvrir sur le Tamazight » [...]

Le Royaume du Maroc adopte, en matière d'enseignement, une politique linguistique claire, cohérente et constante dont les articles ci-après précisent les orientations :

[...] B). Ouverture sur le Tamazight 115- Les autorités pédagogiques régionales pourront, dans le cadre de la proportion curriculaire laissée à leur initiative, choisir l'utilisation de la langue amazighe ou tout dialecte local dans le but de faciliter l'apprentissage de la langue officielle au préscolaire et au premier cycle de l'école primaire. Les autorités nationales d'éducation-formation mettront progressivement et autant que faire se peut, à la disposition des régions l'appui nécessaire en éducateurs, enseignants et supports didactiques.116- Il sera créé, auprès de certaines universités, à partir de la rentrée universitaire 2000-2001, des structures de recherche et de développement linguistique et culturel amazigh, ainsi que de formation des formateurs et de développement des programmes et curricula scolaires » (Cosef, 1999 : 66-68).

11. Le 17 octobre 2001, le Roi Mohammed VI prononce un discours, à Ajdir, où il met l'accent sur l'importance de la langue amazighe comme composante essentielle de l'identité marocaine. À la suite de ce discours fut créé l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM).

12. Le tfinagh est reconnu comme écriture officielle pour transcrire l'amazigh et l'enseigner à l'école.

13. Beaucoup de journalistes travaillent dans des entreprises médiatiques relevant de partis politiques. La ligne éditoriale du parti est très souvent mise en avant.

14. Dans les renvois, le chiffre qui suit le nom de l'auteur correspond au numéro de la référence du corpus (de 1 à 44).

2001) et sur le fait que « la réalisation des revendications amazighes renforcera l'unité du peuple marocain » (Ibrahim Yassine, 14, 2004) et concrétisera « la construction de ce beau rêve » (Mohammed El-Ghahs, 29, 2001). Si le versant « arabe » a été très souvent, et depuis plusieurs siècles, l'élément dominant de cet ensemble, la composante amazighe doit être reconnue, à sa juste valeur historique, comme également fondatrice de la personnalité marocaine :

L'amazigh est un pilier essentiel de l'identité marocaine (Aissa Al Ouardighi, 23, 2004)

La diversité culturelle renforce l'unité nationale et l'enrichit et ne la menace pas. (Aissa Al Ouardighi, 23, 2004)

La fraternité amazigh-arabe est plus forte que ce qui peut la menacer. Il faudrait unifier nos rangs en instaurant la justice et l'égalité entre les individus et les groupes et freiner l'élan de notre égoïsme individuel et collectif. (Ahmed Chafik, 19, 2004)

Les termes et expressions employés mettent en évidence la puissance de cette unité : « identité marocaine », « renforce », « unité nationale », « enrichit », « fraternité », « forte », « unifier », « rang ». La diversité linguistique et culturelle devrait être perçue comme une source de richesse et de cohésion, et non comme un facteur de risque ou d'inquiétude.

Il est à signaler que cette question de diversité « linguistique et culturelle » n'est pas citée dans les différentes Constitutions du Maroc indépendant (1962, 1970, 1972, 1992, 1996). Le « *Préambule* » de la *Constitution* de 1996, par exemple, souligne la caractéristique « arabe » du peuple marocain¹⁵ : « Le Royaume du Maroc, État musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb arabe » (Royaume du Maroc, *La Constitution révisée*, 1996).

D'autres voix, plus précisément celles des porteurs de projets politiques, de gauche comme de droite, manipulent le verbe avec beaucoup de précaution. Ainsi, tout en reconnaissant l'importance de l'attribut amazigh : « le mouvement amazigh est un participant essentiel dans l'évolution démocratique que connaît le Maroc » (Ibrahim Yassine, 14, 2004) ; « La question amazighe est une question de principe au sein du parti », « une composante essentielle de l'identité marocaine », (Mohammed Moujahid, 25, 2004) ; « L'amazigh est un pilier essentiel de l'identité marocaine » (Aissa Al Ouardighi, 23, 2004), tout en revendiquant « sa réhabilitation » (Ismail El-Alaoui, Parti du Progrès et du Socialisme), 24, 2004) ; « sa promotion et son enseignement » (Mohammed Moujahid, 25, 2004), et tout en s'attachant « aux principes démocratiques de la diversité » (Aissa Al Ouardighi, 23, 2004), « au traitement démocratique (comme) garant de l'unité nationale » (Mohammed Moujahid, 25, 2004).

Ces voix marquent une certaine distance à l'égard de son officialisation :

15. Celle de 2011, votée par voie référendaire dans un contexte particulier, corrige cette anomalie et fait référence à une dimension plurielle : « État musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen » (Royaume du Maroc, *La Constitution*, 2011).

En ce qui concerne la reconnaissance officielle de l'amazigh, le parti n'a pas encore tranché : nous sommes pour que l'amazigh devienne une langue nationale. (Aissa Al Ouardighi, 23, 2004), ... son officialisation est repoussée à plus tard, ce n'est pas encore à l'ordre du jour. (Mohammed Moujahid, 25, 2004).

Ils dénoncent la position de certains acteurs amazighs : « discours irresponsable et excessif d'une certaine instrumentalisation sectaire de la question amazighe, qui, pour marginal qu'il soit, persiste encore et fait légitimement peur » (Mohammed El-Ghahs, 29, 2001), « une démarche déséquilibrée » (Aissa Al Ouardighi, 23, 2004), « ... mais le parti renonce à l'extrémisme qui cherche à diviser les Marocains. » (Ismail El-Alaoui, 24, 2004) « (...) contre les tendances extrémistes et la vision chauviniste d'un côté comme de l'autre [...] » connaît en son (mouvement amazigh) sein des tendances ayant une conduite extravagante. » (Ibrahim Yassine, 14, 2004)

On comprend des discours de ces derniers, qu'on désigne parfois par mouvement culturel amazigh, qu'ils s'appuient sur la légitimité historique pour sensibiliser et défendre la cause amazighe. Il est à signaler que ce mouvement ne constitue pas une entité homogène « Plus de 100 associations jusqu'à présent. *La Charte d'Agadir* n'a été signée que par 6 associations en 1991 » (Boubker Anghir, 31, 2001). Par conséquent, plusieurs courants de pensée s'y manifestent. On le considère (ou il se considère) comme un « groupe d'influence ou de pression » défendant les « intérêts des Amazighs » (Imad El Minyari, 14, 2004), un mouvement « moderniste », « global », « unitaire », « libérateur » (Ahmed Bouras, 4, 2004), « humaniste », n'est pas « chauviniste » (Bazagh Lahcen, 11, 2004) et n'est « l'ennemi de personne » (Ahmed Bouras, 4, 2004). Ce mouvement appelle « au respect de l'identité et la diversité dans l'unité » (Mohammed Handayen, 13, 2004) et « cherche à construire un projet sociétal où régnerait la démocratie, le droit et la modernité » (Rachid Arrakha, 10, 2004). Il se réfère aux « conventions internationales » et aux « droits de l'homme » et dénonce l'exclusion et les politiques suivies par l'élite au pouvoir et certains courants de pensée : « arabisation idéologique », « islamisme », qui cherchent à « effacer l'identité » amazighe. (Ahmed Dgharni, 30, 2004)

6. Des politiques linguistiques de minoration

Ce traitement par l'État de la question linguistique et culturelle est largement remis en cause. On parle notamment d'« ostracisme », d'« une idéologie sectaire et hégémoniste », de « la négation du fait amazigh », des « silences », des « approximations », de la « folklorisation », de l'« entêtement », du « déni », « Insupportable parce qu'injuste, stupide et dangereux » (Mohammed El-Ghahs, 29, 2001). On conteste le « statut d'infériorité » qu'on lui attribue et dénonce le sentiment de « mépris » à son égard (Bazagh Lahcen, 11, 2004). On reproche aux partis nationalistes et à l'État de limiter l'identité nationale à l'arabité et à l'islam : « une politique d'assimilation pour construire une personnalité arabo-musulmane qui exclut toute dimension amazighe » (Hassan Aid Al-qassem, 7, 2004), de magnifier « les qualités de l'appartenance (uniquement) à la sphère arabe » (Ahmed Chafik, 19, 2004) et de considérer les revendications amazighes « comme une atteinte à l'unité nationale » (Bazagh

Lahcen, 11, 2004). Les termes d'« hégémonie » de « régime tyrannique », de « dictature » reviennent très souvent sous la plume d'un certain nombre d'acteurs : « cette exclusion est due à l'hégémonie d'un régime tyrannique », la « dictature de l'État-nation » (Ahmed Bouras, 4, 2004), imprégné d'une idéologie venue d'orient « islamiste, wahhabiste ou arabo-nationaliste » (Mohammed Handayen, 13, 2004), « ceux (partis politiques) qui sont rattachés au mouvement nationaliste se sont trompés de voie lorsqu'ils ont adopté la référence du Machrek¹⁶ » (Mohammed Handayen, 13, 2004). On pointe du doigt certaines administrations qui participent de cette minoration : « absent dans les administrations publiques » (Mohammed Handayen, 13, 2004), plus particulièrement les ministères de l'information : « n'a pas de place dans les médias » (Mohammed Handayen, 13, 2004), « poursuit toujours une politique d'arabisation largement dépassée » et de la culture : « les festivals, l'édition et la publication sont réservés à la langue arabe » (Ahmed Bouras, 4, 2004). La position que l'amazigh occupe par rapport aux autres langues le fragilise sur le marché du travail : « langue du chômage, de la vie secrète et de l'économie informelle. » (Ahmed Dgharni, 30, 2004)

7. La réhabilitation : quelle(s) démarche(s) adopter ?

Comme son décret¹⁷ de création le stipule, l'IRCAM a pour mission la conception et la mise en œuvre des conditions scientifiques et techniques et des moyens susceptibles de promouvoir la langue et la culture amazighes. Autrement dit, le pouvoir politique a confié à cette institution la tâche de mettre en place, d'accompagner et d'évaluer la planification linguistique de cette langue : intervention sur le statut de la langue (sa revalorisation par la promotion de ses biens culturels) et sur la langue elle-même (corpus). Les domaines d'intervention sont assez nombreux et interdépendants : linguistique (normalisation de la langue), didactique (manuels, implantation des écoles et leur répartition), sociolinguistique (fonctions des langues en contact, domaines d'emploi), et juridique (textes de loi).

7.1. Intervention sur le corpus : la question de l'alphabet

Placé dans son contexte historique (début des années 2000) et politique (avènement d'un nouveau Roi et les mesures prises au début de son règne), le discours d'Ajdir (17 octobre 2001) constitue un véritable tournant dans l'histoire de cette langue au Maroc. La création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) est perçue comme un réel engagement des Hautes Autorités de l'État à réhabiliter cette langue : « L'IRCAM a pour vocation de donner avis à Sa Majesté sur les mesures de nature à sauvegarder et à promouvoir la langue et la culture amazighes dans toutes ses formes et expressions. En collaboration avec les autorités gouvernementales et les institutions concernées, l'IRCAM concourt à la mise en œuvre des politiques retenues par Sa Majesté et devant permettre l'in-

16. Terme arabe désignant les pays du Moyen-Orient (par opposition au pays du Maghreb).

17. Dahir n° 1-01-299 portant sur la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM)

troduction de l'amazigh dans le système éducatif et assurer son rayonnement dans l'espace social, culturel et médiatique, national, régional et local¹⁸. »

En dépit de certaines plumes qui voient dans l'IRCAM une institution ne bénéficiant que d'une marge de manœuvre très réduite : « L'Ircam est encerclé par des instances du Makhzen¹⁹ » (Ahmed Dgharni, 30, 2004), ayant une faible représentativité « le Conseil d'Administration de l'IRCAM ne représente pas toutes les régions du Maroc », « basé sur des considérations ethniques » (M. Benabdallaoui, 1, 2001), ne coopérant pas avec les associations : « aucune coopération n'existe entre le mouvement amazigh et l'Ircam » (Bazagh Lahcen, 11, 2004), la création de l'IRCAM est très positivement saluée : « un des premiers mécanismes scientifiques pour promouvoir cette question » (Ahmed Bouras, 4, 2004) ; « La création de l'IRCAM entre dans le cadre de la gestion de cette question loin de la vision sectaire et tribale » (UC, 28, 2002) ; « la création de l'IRCAM est venue combler une grande lacune : (celle de la) planification linguistique », (Abdellilah Salim, 5, 2004).

Parmi les difficultés majeures que cette instance, dans l'exercice de ses fonctions institutionnelles, avait à gérer juste après sa création, figure le dossier de la codification de la graphie à adopter. De la décision à prendre dépendaient, en grande partie, les principales missions que l'institut devait remplir. La question d'approcher cet aspect a été très souvent soulevée : « L'adoption de l'alphabet tifinagh est une affaire de spécialiste (linguistes) dans le cadre de la sauvegarde de notre identité nationale. Chaque fois qu'on s'éloigne des considérations idéologiques et politiciennes, les solutions seront correctes... » (Thami El Khyari (FFD), 22, 2004)

Trois tendances reflétant le poids des composantes du paysage linguistique marocain se sont dessinées : les défenseurs de l'alphabet arabe, de l'alphabet latin et de l'alphabet tifinagh²⁰. Au sein du CA de l'IRCAM, le choix était essentiellement politique et idéologique. Les débats suscités, dans la presse et ailleurs, soulignent les enjeux que pourrait cacher l'adoption de telle ou telle trace (Mabrouk et Mgharfaoui, 2010). Chacune des parties en présence tente de faire valoir son point de vue.

Les adeptes de l'alphabet arabe mettent en avant des arguments ayant trait au coût limité de l'opération, au nombre assez important de locuteurs, au Maroc et dans les autres pays arabes, susceptibles d'avoir accès à cette langue et dénoncent l'attitude hostile à la langue arabe. Les caractères amazighs ont leur correspondant en arabe à part quelques sons emphatiques (Jamal-ddine Ben Abderazzak, 2, 2002)

18. <http://www.ircam.ma>

19. Terme pour désigner l'administration marocaine.

20. Cette trace remonte au VI^e siècle avant J. C. Elle se présente actuellement sous une variante appelée néo-tifinagh (Chaker, 2007).

En ce qui concerne l'alphabet, nous aurions souhaité que la voix de la sagesse l'emporte et adopter la trace arabe pour deux raisons : civilisationnelle (assurer le lien et la continuité entre les Arabes et les Amazighs) et scientifique et technique (l'alphabet arabe a été adopté par les Amazighs eux-mêmes depuis des siècles. C'est le plus systématisé (NT). (Mohammed El-Merouani, 27, 2004)

Ceux qui chantent la lisibilité de la trace latine doivent faire l'exercice des homophones en allemand, en anglais et en français pour comprendre les difficultés que pose cet alphabet (latin) [...] L'alphabet arabe a une autonomie presque totale, ce qui le prédispose à être enseigné et lisible (vocalisation pour le débutant et son absence pour les avancés.) (NT) (Abdelkader Fassi-Fihri, 34, 2002)

Je ne peux expliquer cette obstination à adopter la trace latine au lieu de l'alphabet arabe que par une manifestation d'extrémisme, par démagogie. (Faouzi Mansour, 37, 2001)

L'alphabet arabe est la trace naturelle pour écrire l'amazigh. (Rachid Al-Idrissi, 6, 2004)

(...) son adoption (trace latine) signifie que le traitement est de nature politique et non culturelle ou intellectuelle. (Rachid Al-Idrissi, 6, 2004)

Les partisans de la trace latine évoquent son caractère international (ouverture sur le monde) et son efficacité technique, particulièrement en matière des technologies de l'information et de la communication. Un des adeptes (Abdessalam Ben Mays, 41, 2002) de la trace latine évoque deux positions dans le traitement de cette question, idéologique et scientifique. Laissant de côté la première, plus polémique, il s'est penché sur la deuxième parce qu'elle met en avant « objectivité » et « argumentation ». Deux critères sont pris en compte : l'« authenticité » et l'« efficacité ». À ses yeux, s'agissant du premier critère : ni la trace arabe ni la trace latine ne sont originales, contrairement au tifinagh qui est un produit ancestral des Amazighs. Pour ce qui du deuxième critère, les positions et les formes géométriques de l'alphabet arabe ne sont pas harmonieuses. La difficulté principale est qu'il faudrait comprendre le texte avant de le lire. Il en résulte une perturbation intellectuelle chez l'apprenant. Cependant, les formes de la trace latine sont harmonieuses et dotées d'une grande efficacité scientifique : modernisme, TIC et accès facile à l'information à l'échelle internationale :

Les écrits actuels dans le domaine amazigh sont en caractères latins [...] L'amazigh est enseigné en caractère latin dans beaucoup de pays. [...] Il offre beaucoup de possibilités en matière technologique (ouverture sur le monde.) (Hamani Aqafli, 36, 2002)

Les formes de la trace arabe ne sont pas homogènes (long, court, vertical, horizontal, au-dessus de la ligne, en-dessous [...] La lettre arabe oblige son utilisateur à le comprendre avant de le lire. [...] Le tifinagh, en dépit de sa dimension identitaire et historique est dépourvu d'efficacité scientifique. [...] La trace latine a des formes géométriques homogènes et pourvue de l'efficacité scientifique (NTIC) [...] Ceux qui s'opposent à son utilisation prétendent que c'est un produit étranger, de mécréants. (Abdessalam Ben Mays, 36, 2002)

Plusieurs pays et institutions ont adopté la trace latine pour l'écriture de [...] (Hamani Aqafli, 36, 2002)

Ceux qui refusent ce choix, ils le font pour une raison idéologique, religieuse, nationaliste arabe, raciste. (Abdessalam Ben Mays, 41, 2002)

Les tenants de l'alphabet tifinagh avancent comme principal argument le fait que cet alphabet constitue la trace d'origine des Amazighs (une trace nationale). « L'alphabet tifinagh a une charge symbolique et psychologique plus que les autres traces. » (Rachid Arrakha, 10, 2004). À leurs yeux, choisir un autre alphabet (l'arabe ou le latin), en plus de la charge idéologique et symbolique que cela pourrait avoir (hégémonie de la langue et de la culture arabes ou françaises), serait assimiler cette langue et l'intégrer de force à un système linguistique et civilisationnel qui n'est pas le sien (Akhayyat, 2003).

En janvier 2003²¹, après plusieurs réunions, le tifinagh est adopté par le conseil d'administration de l'IRCAM. Ce choix met en avant la pluralité des conflits du patrimoine linguistique et culturel du pays et souligne avec force l'importance de la dimension amazighe dans l'identité nationale marocaine.

7.2. Intervention sur le statut : la question de la constitutionnalisation

Comme nous pouvons l'imaginer, la question du statut et des fonctions que l'amazigh peut remplir, dans un contexte comme celui du Maroc, est primordiale aux yeux des différents acteurs. Si l'on reconnaît l'importance, « sur le plan symbolique » (Mohammed Boudhan, 9, 2004), de ce qui a été réalisé, on note, dans le même temps, que cela reste « en deçà des aspirations » du mouvement amazigh (*Idem*). Une réelle volonté politique pour réhabiliter cette langue nationale est très souvent associée aux mesures et actions concrètes à entreprendre sur le terrain :

La question amazighe est une question politique avant d'être scientifique, académique ou linguistique. En l'absence d'une volonté politique courageuse, franche, claire, sincère et qui engage les institutions de l'État pour une réhabilitation de l'amazigh et sa reconnaissance réelle en tant qu'identité, culture et langue, l'IRCAM reste une tétine (radda3at) qui a pour fonction d'hypnotiser, de distraire, de faire taire, d'absorber (...). Les réformes et les initiatives resteront très limitées s'il n'y a pas une légitimité constitutionnelle. (Ahmed Bouras, 4, 2004)

21. Dix-huit voix pour le tifinagh, huit pour l'alphabet latin et zéro voix pour la trace arabe. (Zakari, 2003)

Cette volonté devrait se traduire, en premier lieu, par son officialisation. Les autres actions en découleront : discrimination positive, intégration dans les différents domaines d'emploi (éducation, administration, paysage audiovisuel...) à l'image de l'arabe, seule langue officielle à cette date.

Cette revendication constitue le principal point d'achoppement des échanges observés. Les « arguments » avancés, particulièrement par ceux qui s'opposent explicitement ou d'une manière contournée, reposent sur plusieurs critères. On avance qu'il faudrait :

- l'approcher en lien étroit avec le contexte politique immédiat : il faudrait l'inscrire dans le cadre de cette transition démocratique. (...) Le gouvernement d'alternance est le premier à avoir abordé explicitement cette question. (Mohammed El Yazghi, 21, 2004),
- la gérer d'une manière globale, avec les autres composantes :

C'est une obligation que de s'intéresser à la langue amazighe et lui accorder toute l'importance qu'elle mérite, tout comme l'arabe marocain et l'arabe classique [cette langue] souffre d'exclusion et de marginalisation (médias et administration) ; la question doit être posée dans sa globalité. (Rachid Al-Idrissi, 6, 2004)

On ne peut pas aborder la question de la langue amazighe sans aborder les autres langues en présence : l'arabe marocain, l'arabe standard... la partie implique le tout [...]; la constitutionnalisation de l'amazighe exige d'aborder le problème de la politique linguistique en précisant les grands choix : [celle de la] planification linguistique. (Mohammed Ghanim, 8, 2004)

En faisant intervenir le coût de cette réhabilitation : l'officialisation de l'amazigh demanderait des moyens énormes. (Abdellilah Salim, 5, 2004)

...la revendication d'officialiser l'amazigh est irréaliste (quelle variété adopter ?)/l'officialisation a un coût exorbitant. (Rachid Al-Idrissi, 6, 2004)

Son officialisation est perçue comme un « acte » hostile envers la langue arabe et la religion musulmane, « fonder la légitimité de cette question sur l'hostilité à l'arabe, à l'arabité, à l'islam [...] nous sommes contre ceux qui veulent forcer le bras à l'histoire selon leurs désirs et leurs motivations malsades » (Mostafa Moatasime, 26, 2004) ; « rompre avec l'entité arabo-musulmane » (Rachid Al-Idrissi, 6, 2004) ; « ce que l'on peut reprocher à ces mouvements c'est leur hostilité implicite ou avouée envers tout ce qui a trait à l'arabe, l'islam et le Machrek », (Mohammed Ghanim, 8, 2004) et une preuve de trahison aux principes de la nation : « C'est une trahison que d'abandonner une de nos composantes arabe ou amazighe » (Mostafa Moatasime, 26, 2004) ; « références populistes dont les racines sont nourries par les vétérans du colonialisme » (Abdellah Ben Mohammed El Moudden, 44, 2002). « Nous ne voulons pas que le Maroc soit divisé en deux » (Abbas Al-Fassi, 20, 2004).

On fait valoir la posture du (ou on passe pour) « spécialiste » :

L'amazigh n'est pas une langue, c'est un dialecte. (Abdellah Ben Mohammed El Moudden, 44, 2002) ;

...uniformiser la langue amazigh signifie la création d'une nouvelle langue. (Abdellilah Salim, 5, 2004) ;

...la revendication d'officialiser l'amazigh est irréaliste (quelle variété adopter ?) (Achid Al-Idrissi, 6, 2004) ; ...du moment que l'arabe n'est la langue maternelle de personne, cela la prédispose à être la langue nationale officielle de tous les Marocains. (Mohammed Ghanim, 8, 2004)

Les acteurs du mouvement amazigh sont qualifiés d'« extrémistes », de « traîtres » : « C'est la raison pour laquelle on qualifie tous ceux qui défendent cette cause d'extrémistes » (Mohammed Boudhan, 9, 2004) ; « Les adeptes de ce discours sont devenus synonymes de partisans de la discorde et du séparatisme et les descendants de Lyautey » (Mohammed Ben Dou, 39, 2001) ; « subordination à des partis politiques et à des cercles extérieurs » (Mohammed El-Merouani, 27, 2004) d'agents de forces extérieures. Sionisme et francophonie sont souvent cités : « On nous accuse d'être des collaborateurs à des services secrets étrangers » (Bazagh Lahcen, 11, 2004) ; « la défense incompréhensible de la francophonie et l'hostilité à l'arabisation » (Mohammed El-Merouani, 2004 : 27) ; « relation avec la colonisation et le sionisme [...] Les leaders de ce discours sont des lauréats des écoles francophones au Maroc et sont contre la monarchie (séparer la religion de la politique et puis affaiblir la monarchie). Beaucoup d'entre eux ont une tendance séparatiste. » (Mostafa Moatasime, 26, 2004).

Comme nous pouvons le remarquer, ces discours se caractérisent par leur plus grande charge subjective et émotionnelle. Les accusations portées, les messages qu'on donne à entendre, les propos tenus, les mots et expressions employés de manière polémique sont très violents parfois et s'adressent à des « adversaires », nommés ouvertement ou simplement signifiés, auxquels on attribue la responsabilité de ce qui arrive ou ce qui peut se produire. S'il y a une particularité liée à la question de la langue amazighe, ce sera sans conteste la prééminence de la dimension politique et idéologique. Ceci ne peut s'expliquer que par la charge historique et symbolique que recèle la longue lutte menée pour accéder à la légitimité et pour avoir droit à la parole dans un contexte où toute reconnaissance de leur langue était sentie comme une menace politique, une attaque à l'arabe et une hostilité à ce dont l'arabe est fortement rattaché dans l'imaginaire collectif : l'arabité et l'islam. Dans de telles conditions la posture objective cède le pas à d'autres considérations : « Certains militants amazighs, à force d'être en conflit avec les discours adverses ont fini par adopter les mêmes mécanismes argumentatifs. » (Ahmed Asid, 17, 2004) Chacune des parties, en fonction de l'angle à partir duquel elle perçoit cette question et des « intérêts » qui la commandent, tente de faire valoir son point de vue et, dans bien des cas, s'en prendre aux autres.

8. Conclusion

On aura bien compris qu'une décision politique de cette envergure, avec toutes les mesures qu'elle est censée entraîner, repositionnerait les langues en présence. L'officialisation de cette langue, par voie référendaire en juillet 2011, à côté de l'arabe ouvre une autre page de l'histoire de l'amazigh, celle des textes d'application de cette décision historique. Officialiser une langue oblige l'État à assumer son entière responsabilité et à honorer ses engagements constitutionnels à son égard. C'est la raison pour laquelle les réactions sont parfois vives et dépassent le cadre juridique ou institutionnel pour embrasser d'autres sphères relevant des convictions et des croyances. La polémique continue.

Bibliographie

- Ameur, Meftaha et Boumalk, Abdallah (dir.) (2004), *Standardisation de l'amazighe*, Rabat, Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe.
- Benzakour, Fouzia (2007), « Langue française et langues locales en terre marocaine : rapports de force et reconstructions identitaires ». *Hérodote*, n° 126, p. 45-56.
- Boukous, Ahmed (1995), *Société, langues et cultures au Maroc, enjeux symboliques*, Rabat, Publication de la Faculté des Lettres.
- Boukous, Ahmed (2008), « L'avenir du français au Maroc », Maurais, Jacques, Dumont, Pierre, Klinkenberg, Jean Marie et Chardenet, Patrick, *L'Avenir du français*, Paris, Éditions des archives contemporaines, p. 205-209.
- Boukous, Ahmed (2012), *Revitalisation de la langue amazighe. Défis, enjeux et stratégies*, Rabat, Publications de l'IRCAM, Série Études n° 22.
- Chaker, Salem (2007), « Langue et littérature berbères », *Clio*, 1-10, page consultée le 3 mars 2021 : http://www.clio.fr/bibliotheque/langue_et_litterature_berberes.asp.
- Champagne, Patrick (1990), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Éditions de Minuit.
- Charaudeau, Patrick (2005), *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck-Lna.
- Charaudeau, Patrick (2010), « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? » *Communication*, vol. 27/2, p. 51-75.
- Djordjevic, Ksenija (2004), *Configuration sociologique, nationalisme et politique linguistique*, Paris, l'Harmattan.
- Gardes-Tamine, Joëlle et Molino, Jean (1982-1988), *Introduction à l'analyse de la poésie*, tomes 1 et 2, Paris, PUF.
- Ibn El Farouk, Abdelhamid et Mabrou, Ahmed (dir.) (2015), *Enseignement, langues et cultures au Maroc*, Casablanca, Publications de la faculté des lettres et des Sciences humaines d'El Jadida.
- Klinkenberg, Jean-Marie (2001), *La langue et le citoyen*, Paris, PUF.
- Mabrou, Abdelouahed et Mgharfaoui, Khalil (2010), « *The Teaching of Amazigh in France and Morocco: Language Policies and Citizenship between Pedagogy and Power Politics* », Sultana, Ronald et Mazawi, André (dir.), *Education in the Arab "World" : Political Projects, Struggles, and Geometries of Power*, New York, Routledge, p. 214-225.
- Mabrou, Abdelouahed (2020), « Le poids des langues au Maroc : enjeux, contraintes, ouvertures », Laroussi, Foued et Ben Mustapha, Heikel, *Louis-Jean Calvet, un linguiste parmi nous*, Tunis, Université La Manouba.

- Maurais, Jacques, Dumont, Pierre, Klinkenberg, Jean Marie et Chardenet, Patrick, *L'Avenir du français*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- Molino, Jean (1993), « Pour une sémiologie des formes symboliques. Analyse d'un poème », Mieville, Denis (dir.), *Approches sémiologiques dans les sciences humaines*, Lausanne, Payot.
- Stakey, Hugh (2002), *Citoyenneté démocratique, langues, diversité et Droits de l'Homme*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- Zakari, O., (2003), « Al-judur at-tarikhiyya... », *Al-amazighiyya : ichkaliyyat wa qadaya*, (collectif), Casablanca.

Corpus

1. *Al-ittiHad al-usbou3i*, n° 17, 4-10 août 2002
2. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 2 octobre 2002
3. *Agaroua Amazigh*, n° 95, septembre 2002
4. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 4 mai 2004
5. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 5 mai 2004
6. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 27 avril 2004
7. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 28 avril 2004
8. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 30 avril 2004
9. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 7 mai 2004
10. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 22 avril 2004
11. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 23 avril 2004
12. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 29 avril 2004
13. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 6 mai 2004
14. (colloque) *Al-aHdath al-maghribiyya*, 17 mai 2004
15. (lettre ouverte) *Al-aHdath al-maghribiyya*, 11 février 2004
16. (dialogue fictif) *Al-aHdath al-maghribiyya*, 18 février 2004
17. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 14 mai 2004
18. *Démission de 5 membres du CA de l'Ircam*, *Al-aHdath al-maghribiyya*, 6 mars 2005
19. *Al-'ittiHad al-'ichtira : ki*, 31 mars 2005
20. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 26 mars 2004
21. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 24 mars 2004
22. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 29 mars 2004
23. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 30 mars 2004
24. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 31 mars 2004

25. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 1^{er} avril 2004
26. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 6 avril 2004
27. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 8 avril 2004
28. *Al-aHdath al-maghribiyya*, (UC) 26 septembre 2002
29. *Libération*, (MEG) 2 août 2001
30. *Al-aHdath al-maghribiyya*, (Dgharni) 13 avril 2004
31. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 10 septembre 2001
32. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 10 septembre 2001 (bis)
33. *aS-SaHi :fa*, 17-23 octobre 2002, p. 34
34. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 23 décembre 2002
35. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 17 décembre 2004
36. *Al-3aSr*, 15-21 novembre 2002
37. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 4 juillet 2001
38. *Al-‘ittiHad al-‘ichtira :ki*, 6 septembre 2001
39. *Al-‘ittiHad al-‘ichtira :ki*, 7 septembre 2001
40. *Al-‘ittiHad al-‘ichtira :ki*, 8 septembre 2001
41. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 21 juin 2002
42. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 15 juin 2002
43. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 18 octobre 2002
44. *Al-aHdath al-maghribiyya*, 18 octobre 2002 (bis)